

Charte environnementale des acteurs de la filière

Cuisines Professionnelles et Métiers de bouche



La labellisation est une **démarche volontaire** ouverte aux producteurs et installateurs de grandes cuisines. Elle engage les signataires de cette charte à travailler dans le sens de l'amélioration continue de l'environnement et en particulier :

Respecter

- L'environnement et sa réglementation associée,
- Les réglementations : DEEE, DEA, Fluides, Piles & Accumulateurs,
- La traçabilité des déchets,
- Pour les producteurs au sens de la réglementation, les obligations déclaratives auprès du registre national des producteurs.

Informier

- Les salariés des sociétés signataires du devoir de respect de la charte,
- Les clients de la démarche volontariste des signataires de la charte,
- Les clients du contexte réglementaire et des obligations qui en découlent, notamment en matière de gestion des déchets,
- Les acteurs du métier sur les filières et les méthodes de valorisation en matière de déchets.

Agir et promouvoir

- Améliorer la gestion des déchets,
- Proposer la collecte des déchets dans le cadre des chantiers,
- Collecter ou faire collecter les DEEE par le biais d'EcoLogic,
- Adopter des attitudes et décisions éco-responsables.

S'engager

- A utiliser le label ValorestoPro et sa charte associée exclusivement dans le cadre d'une adhésion au dispositif de collecte mis en place en partenariat avec EcoLogic.

